



Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mercredi 7 avril 2021

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni le Mercredi 7 avril 2021 à 18h, en séance publique à la Halle Olympique d'Albertville, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Quorum : 10

Délégués titulaires présents physiquement : 12

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix

Délégués titulaires présents en visioconférence : 7

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Jacqueline	TALLIN	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégués suppléants présents physiquement : 2

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

Délégué suppléant présent en visioconférence : 3

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents physiquement	14 dont 12 titulaires et 2 suppléants	Nombre de voix	16 voix
Nombre de membres présents en visioconférence	10 dont 7 titulaires et 3 suppléants	Nombre de voix	12 voix
TOTAL des voix	28 voix		

Étaient excusés : Emilie DEGLISE FAVRE, Yannick LOGEROT, Eric BARBIER, Christelle HUGONOT, André DAZY :

Assistaient en outre à la séance en tant que délégués suppléants : Yacine ALIOUA, Jean-Marc DESCAMPS

Laurent GRILLET a été désigné Secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 3 février 2021
--

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications

- **Décision n° 2021-005 : Marché subséquent n° 3.1 Secteur Val Coisin, issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers**
 - Mieux disant : Office National des Forêts – Agence Territoriale Savoie
 - Montant : 26 163 € HT
- **Décision n° 2021-008 : Marché subséquent n° 2.3 Secteur du bassin versant du Gargot, issu de l'accord-cadre 2020-SISARC-055 Gestion des berges et du lit des cours d'eau – Travaux forestiers**
 - Mieux disant : SARL Le Noyer Vert
 - Montant : 4 270 € HT

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- **Décision n° 2021-009 : Marché subséquent n° 3.2 Travaux forestiers – Secteur du bassin versant de l’Aitelène issu de l’accord-cadre 2020-SISARC-055**
 - Mieux disant : SARL Le Noyer Vert
 - Montant : 6 115 € HT
- **Décision n° 2021-011 : Marché subséquent n° 1.1 Travaux forestiers – Secteur Combe de Savoie amont issu de l’accord-cadre 2020-SISARC-055**
 - Mieux disant : SARL Bovet Environnement
 - Montant : 43 671 € HT
- **Décision n° 2021-010 : Marché 2021-SISARC-004 Maîtrise d’œuvre relative aux travaux de sécurisation de la digue rive droite de l’Isère dans la courbe de Montailleur et Restauration du lit au droit des atterrissements AM14 et AM17**
 - Mieux disant : HYDRETTES ALPES DU NORD
 - Montant : 72 561,20 € HT
- **Décision n° 2021-012 : Marché 2021-SISARC-010 Confortement du seuil de Moratier sur le torrent du Fournieux**
 - Mieux disant : SAS FAMY
 - Montant : 24 889 € HT
- **Décision n° 2021-013 : Marché 2021-SISARC-012 Travaux de remise en état du chemin de digue de l’Isère en Combe de Savoie (sur 3 tronçons)**
 - Mieux disant : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
 - Montant : 69 869,40 € HT

Examen de l'ordre du jour

1. INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie a modifié ses délégués au SISARC comme suit :

- Béatrice SANTAIS, initialement déléguée titulaire est désignée en qualité de déléguée suppléante ;
- Jean-Pierre GUILLAUD, initialement délégué suppléant est désigné en qualité de délégué titulaire.

Ces délégués sont installés.

Le Conseil Syndical est désormais constitué comme suit :

En qualité de délégués titulaires :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
Département	Annick	CRESENS
Département	Auguste	PICOLLET
Département	Jacqueline	TALLIN
Département	Olivier	THEVENET
Département	André	VAIRETTO
CCCS	Jean-Luc	BENETTI
CCCS	Jean- Michel	BLONDET
CCCS	Georges	COMMUNAL
CCCS	Jean-Loup	CREUX
CCCS	André	DURAND
CCCS	Christiane	FAVRE
CCCS	Jean-Pierre	GUILLAUD
CCCS	Yannick	LOGEROT
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET
CCCS	Jean-Claude	NICOLLE
CCCS	Eric	SANDRAZ
CCCS	Jacques	VELTRI
CC Cœur de Maurienne	Nicolas	ROCHE
CA Grand Chambéry	Philippe	GAMEN
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET
CA Arlysère	Daniel	BUCHE
CA Arlysère	Claude	DURAY
CA Arlysère	Laurent	GRILLET
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND
CA Arlysère	Bérénice	LACOMBE
CA Arlysère	Christophe	METGE
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN
CA Arlysère	François	RIEU

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

En qualité de délégués suppléants :

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>
CCCS	Carlo	APPRATTI
CCCS	Eric	BARBIER
CCCS	Jean-Yves	BERGER-SABATTEL
CCCS	Nicole	BOUVIER
CCCS	Jean-François	CLARAZ
CCCS	Alain	COMBAZ
CCCS	André	DAZY
CCCS	Christelle	HUGONOT
CCCS	Michel	RAVIER
CCCS	Béatrice	SANTAIS
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER
CCCS	Michel	SYMANZIK
CC Porte de Maurienne	Benjamin	CANOT
CA Grand Chambéry	Aurélie	LEMEUR
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA
CA Arlysère	Thomas	BOIRARD
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO
CA Arlysère	Emilie	DEGLISE FAVRE
CA Arlysère	Jean-Marc	DESCAMPS
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT
CA Arlysère	James	DUNAND SAUTHIER
CA Arlysère	Daniel	TAVEL
CA Arlysère	Frank	VIALLET

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 5 en date du 29 juillet 2020, le Conseil Syndical approuvait la composition du Bureau du SISARC comme suit :

- **François RIEU (CA Arlysère), Président**
- **Auguste PICOLLET (Département), 1^{er} Vice-Président**
- **Eric SANDRAZ (CC Cœur de Savoie), 2^{ème} Vice-Président**
- **Jean-Michel BLONDET (CC Cœur de Savoie), 3^{ème} Vice-Président**
- **Daniel BUCHE (CA Arlysère), membre du Bureau**
- **Claude DURAY (CA Arlysère), membre du Bureau**
- **Laurent GRILLET (CA Arlysère), membre du Bureau**
- **Jean-Claude MESTRALLET (CC Cœur de Savoie), membre du Bureau**
- **Christophe METGE (CA Arlysère), membre du Bureau**
- **Béatrice SANTAIS (CC Cœur de Savoie), membre du Bureau**
- **André VAIRETTO (Département), membre du Bureau**

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Dans la continuité de la délibération précédente, et suite à la modification des délégués de la Communauté de Communes de Cœur de Savoie, il convient de réajuster la composition du Bureau.

*Le bureau du SISARC devra être réinstallé à l'issue des prochaines élections Départementales. Compte tenu de cette échéance **M. le Président** propose de ne pas modifier les représentants du Bureau, outre le retrait de Béatrice SANTAIS, en qualité de membre du Bureau. Le Conseil Syndical sera invité à se prononcer de nouveau sur ce point dans la continuité des élections départementales à venir.*

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la composition du Bureau comme suit :

- ***François RIEU (CA Arlysère), Président***
- ***Auguste PICOLLET (Département), 1^{er} Vice-Président***
- ***Eric SANDRAZ (CC Cœur de Savoie), 2^{ème} Vice-Président***
- ***Jean-Michel BLONDET (CC Cœur de Savoie), 3^{ème} Vice-Président***
- ***Daniel BUCHE (CA Arlysère), membre du Bureau***
- ***Claude DURAY (CA Arlysère), membre du Bureau***
- ***Laurent GRILLET (CA Arlysère), membre du Bureau***
- ***Jean-Claude MESTRALLET (CC Cœur de Savoie), membre du Bureau***
- ***Christophe METGE (CA Arlysère), membre du Bureau***
- ***André VAIRETTO (Département), membre du Bureau***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

M. le Président a quitté la séance.

3. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SISARC

Rapporteur : Eric SANDRAZ

Le Compte administratif 2020 du SISARC se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Libellé	CA 2019	BP 2020	DM	Crédits 2020	Prévisionnel 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	997 944,05	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	566 724,87
Charges à caractère général	759 356,75	2 032 300,00	0,00	2 032 300,00	492 212,98
Charges de personnel	97 020,00	66 000,00	0,00	66 000,00	36 058,43
Autres charges de gestion courante	17 519,71	18 000,00	0,00	18 000,00	16 919,04
Charges financières	2 355,96	3 100,00	0,00	3 100,00	842,96
Charges exceptionnelles	0,00	91 000,00	190 774,28	281 774,28	0,00
Dotations aux provisions	118 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	14 677,70
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	994 252,42	2 210 400,00	205 774,28	2 416 174,28	560 711,11
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76
<i>Virt à la section d'Investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Dépenses d'ordre	3 691,63	4 000,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 770 289,60	2 214 400,00	207 874,28	2 422 274,28	1 318 547,57
Produits des services	756,00	3 500,00	0,00	3 500,00	5 402,10
Dotations et participations	2 769 531,06	2 210 900,00	0,00	2 210 900,00	1 312 974,23
Autres produits de gestion courante	2,54	0,00	0,00	0,00	171,24
Total Recettes réelles	2 770 289,60	2 214 400,00	0,00	2 214 400,00	1 318 547,57
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	207 874,28	207 874,28	0,00

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2020 un excédent de 751 822.70 €.

Section d'investissement

Libellé	CA 2019	BP 2020	RAR 2019	DM 2020	CREDIT 2020	CA 2020	RAR 2020
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	1 685 140,89	11 604 005,89	4 345 924,26	2 314 300,00
Emprunts et Dettes assimilées	3 941,74	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	4 039,20	0,00
Immobilisations incorporelles	1 778,40	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	7 885,03	319 000,00	0,00	0,00	319 000,00	4 359,60	0,00
Immobilisations en cours	1 222 790,20	1 550 400,00	1 549 461,00	0,00	3 099 861,00	2 335 748,17	372 300,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 826 420,89	4 370 000,00	1 822 616,00	85 500,00	6 278 116,00	1 914 891,11	1 942 000,00
Dépenses imprévues	0,00	300 888,00	0,00	206 483,00	507 371,00	0,00	0,00
Total Dépenses réelles	4 062 816,26	6 546 788,00	3 372 077,00	291 983,00	10 210 848,00	4 259 038,08	2 314 300,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
Total Dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	1 306 127,89	1 306 127,89	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 214 054,88	6 836 671,00	3 082 194,00	1 685 140,89	11 604 005,89	5 335 696,59	3 064 790,00
FCTVA	125 801,11	612 200,00	0,00	0,00	612 200,00	0,00	600 000,00
Excédent de fonctionnement capitalisé		0,00	0,00	1 596 010,89	1 596 010,89	1 596 010,89	0,00
Subventions d'investissements	545 060,58	1 850 471,00	859 578,00	0,00	2 710 049,00	1 896 232,89	438 940,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528,26	0,00
Travaux effectués pour compte de l'Etat	2 415 383,54	4 370 000,00	2 222 616,00	0,00	6 592 616,00	1 749 024,61	2 025 850,00
Total Recettes réelles	3 086 245,23	6 832 671,00	3 082 194,00	1 596 010,89	11 510 875,89	5 242 796,65	3 064 790,00
Opérations patrimoniales (recettes)	124 118,02	0,00	0,00	87 030,00	87 030,00	86 886,18	0,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 691,63	4 000,00	0,00	2 100,00	6 100,00	6 013,76	0,00
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total Recettes d'ordre	127 809,65	4 000,00	0,00	89 130,00	93 130,00	92 899,94	0,00
ECART							
Résultat antérieur reporté anticipé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2020, un excédent de 989 772.33 €.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Globalement, la balance du Compte Administratif s'équilibre comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement			Total
	Réalisé 2020	Réalisé 2020	RAR 2020	Total	2020
Recettes	1 318 547,57	5 335 696,59	3 064 790,00	8 400 486,59	9 719 034,16
Dépenses	566 724,87	4 345 924,26	2 314 300,00	6 660 224,26	7 226 949,13
Résultat de l'exercice 2020	751 822,70	989 772,33	750 490,00	1 740 262,33	2 492 085,03
Résultat antérieur reporté	207 874,28	-1 306 127,89		-1 306 127,89	-1 098 253,61
Résultat de clôture	959 696,98	-316 355,56	750 490,00	434 134,44	1 393 831,42

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le Compte Administratif 2020 du Budget Principal du SISARC ;**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

M. le Président a rejoint la séance.

4. FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Syndical doit se prononcer sur la tenue des comptes du SISARC de M. le Payeur Départemental de la Savoie pour l'année 2020.

Le Compte de Gestion 2020 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le Payeur Départemental de la Savoie est concordant avec le Compte Administratif 2020 retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget du SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte de Gestion du Budget du SISARC 2020 établi par M. le Payeur Départemental de la Savoie et consultable au siège.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

5. FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du vote du Compte Administratif 2020 du SISARC, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de clôture du Compte administratif de 959 696.98 € comme suit :

- Section de fonctionnement : 959 696.98 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les affectations de résultats comme indiquées ci-dessus.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

6. FINANCES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1

Rapporteur : M. le Président

La décision modificative de crédits n°1 au budget du SISARC a pour objet l'affectation du résultat.
Elle s'équilibre comme suit :

Ch.	Libellés	Pour Mémoire BP 2021	DM	Total Crédits 20214 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2021 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	3 375 600,00		3 375 600,00		3 375 600,00
12	Charges de personnel	105 000,00		105 000,00		105 000,00
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00		18 000,00		18 000,00
66	Charges financières	3 000,00		3 000,00		3 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 240,00		12 240,00	643 341,42	655 581,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 500,00		6 500,00		6 500,00
023	Virement à la section d'investissement				316 355,56	316 355,56
	Total dépenses de fonctionnement	3 520 340,00	0,00	3 520 340,00	959 696,98	4 480 036,98
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	3 500,00		3 500,00		3 500,00
74	Dotations et Participations	3 516 840,00		3 516 840,00		3 516 840,00
002	Excédent de fonctionnement reporté			0,00	959 696,98	959 696,98
	Total recettes de fonctionnement	3 520 340,00	0,00	3 520 340,00	959 696,98	4 480 036,98
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
16	Emprunts et dettes assimilées	4 500,00		4 500,00		4 500,00
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00		60 000,00		60 000,00
204	subvention équipement versées	423 718,00		423 718,00		423 718,00
21	Immobilisation corporelles	220 000,00		220 000,00		220 000,00
23	Immobilisations en cours	1 501 400,00		1 501 400,00		1 501 400,00
020	Dépenses imprévues	109 252,00		109 252,00		109 252,00
4581001	Opérations Digue Arc Chamousset	957 500,00		957 500,00		957 500,00
4581003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	250 000,00		250 000,00		250 000,00
4581005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4581006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	1 030 000,00		1 030 000,00		1 030 000,00
4581007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	480 000,00		480 000,00		480 000,00
4581008	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4581011	Plan Pluriannuel	624 000,00		624 000,00		624 000,00
4581012	Opération Dignes Fournieux	404 500,00		404 500,00		404 500,00
4581015	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	50 000,00		50 000,00		50 000,00
023	Opération patrimoniales	100 000,00		100 000,00		100 000,00
001	Déficit reporté			0,00	316 355,56	316 355,56
	Total dépenses d'investissement	7 364 870,00	0,00	7 364 870,00	316 355,56	7 681 225,56
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	600 000,00		600 000,00		600 000,00
13	Subventions d'investissement	1 628 520,00		1 628 520,00		1 628 520,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 500,00		6 500,00		6 500,00
021	virement à la section de fonctionnement			0,00	316 355,56	316 355,56
023	Opération patrimoniales	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4582001	Opérations Digue Arc Chamousset	934 750,00		934 750,00		934 750,00
4582003	Opération Digue Isère Arc Etudes Dangers	250 000,00		250 000,00		250 000,00
4582005	Opération Digue Isère Pont Gresy	100 000,00		100 000,00		100 000,00
4582006	Opération Digue Isère Aval Pont Victor	850 000,00		850 000,00		850 000,00
4582007	Opération Digue Isère Plan Eau Francin	830 000,00		830 000,00		830 000,00
4582010	Opération Digue Isère Courbe Montailleur	1 050 000,00		1 050 000,00		1 050 000,00
4582011	Plan Pluriannuel	624 000,00		624 000,00		624 000,00
4582012	Opération Dignes Fournieux	341 100,00		341 100,00		341 100,00
4582013	Opération Digue Isère Graviere Gilly Grignon	50 000,00		50 000,00		50 000,00
				0,00		0,00
	Total recettes d'investissement	7 364 870,00	0,00	7 364 870,00	316 355,56	7 681 225,56

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative de crédits n°1.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 19 avril 2021

7. FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Rapporteur : M. le Président

En application des articles L.2123-18, L.2123-18-1 et L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Syndical peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

En conséquence, il est proposé que les dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial, à savoir le transport, l'hébergement et les frais de déplacement, soient remboursés par le SISARC sur présentation d'un état des frais et des pièces justificatives afférentes.

La prise en charge de ces frais sera assurée dans la limite des prestations servies aux agents territoriaux conformément au décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 relatif aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités territoriales.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve la prise en charge des frais de déplacement des membres du Conseil Syndical, dans les conditions définies ci-dessus ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au suivi de ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

8. REFECTION DE LA DIGUE DE L'ARC - ACQUISITION DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE CHAMOUSSET – REDACTION DES ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de l'opération d'épaississement de la digue de l'Arc et la mise en place d'une protection en cas de surverse, il est nécessaire de s'assurer de la maîtrise foncière de l'opération.

Par délibération en date du 10 juillet 2019, le Conseil Syndical approuvait l'acquisition par le SISARC des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux d'épaississement de la digue.

Suite à des négociations intervenues avec des propriétaires, il est nécessaire de réajuster la délibération n° 5 du 10 juillet 2019. Il est proposé d'acquérir les parcelles ci-après sur la base des montants d'acquisition visibles dans le récapitulatif ci-après :

Propriétaire	N° parcelle	Surface cadastrale	Prix €/ m ²	Surface à acquérir
M. BARBIN Pierre	ZE1	2160	1,50 €/m ² + 20 % (indemnité de rempli)	300
	ZE2	17015		2300
	ZI1	1000		150
	ZI2	870		130
	ZO5	6190		1850
Mme ROUSSEAU Agnès Mme BARROW Cécile	ZE50	5078	1,15 €/m ² + 20 % (indemnité de rempli)	250
	ZO10	5740		1200

Nicole BOUVIER rappelle que ces travaux ont pour but de protéger les Communes de Chamousset et Bourgneuf.

Il est précisé que ces deux dernières acquisitions permettront de débiter les travaux.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve l'acquisition par le SISARC des parcelles inscrites dans le tableau ci-dessus ;**
- **approuve l'acquisition par le SISARC des parcelles aux prix inscrits dans le tableau ci-dessus ;**
- **accepte que lesdites acquisitions soient régularisées par la rédaction d'actes établis en la forme administrative ;**
- **s'engage à prendre en charge les frais d'établissement des actes et de géomètre ;**
- **désigne par 28 voix, Eric SANDRAZ pour représenter le SISARC lors de la signature des actes administratifs à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

9. REGULARISATION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'ISERE ET DE L'ARC EN COMBE DE SAVOIE

Rapporteur : M. le Président

Lors du précédent Conseil Syndical du 3 février 2021 et dans le cadre du point n° 1 de l'ordre du jour, la mise en œuvre du décret digue sur le système d'endiguement de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie a été évoquée comme un des points importants de la feuille de route 2021 du Syndicat.

Il est rendu compte de l'avancement du dossier, notamment suite à plusieurs réunions de travail intervenues avec les services de la DDT 73 et de la DREAL ARA.

A ce stade, le lancement d'études permettant d'élaborer les dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de la classe B (protection de plus de 3000 habitants) doit être envisagé sans délai.

Il est précisé qu'un dossier partiel sera déposé au mois de juin et complété d'ici la fin d'année. Ce dossier est financé à 100 % par l'Etat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le lancement de la consultation du bureau d'études selon la procédure d'appel d'offre européen en vue de la production des dossiers de demande de régularisation des tronçons de digue de classe B ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les marchés à intervenir avec les prestataires retenus par la commission d'appels d'offres ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à suivre les marchés correspondants et en assurer le règlement ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à entreprendre toutes les démarches utiles auprès des services de l'Etat afin d'assurer le dépôt dans les délais requis des dossiers correspondants.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION DE GESTION D'OUVRAGES PUBLICS ENTRE L'ETAT, LE S.I.S.A.R.C ET LA COMMUNE DE MONTMELIAN

Rapporteur : M. le Président

Le chemin de la digue, en rive droite de l'Isère, entre le pont de la RD 923 et la limite communale Montmélian - Francin, situé sur la commune de Montmélian, est ouvert à la circulation publique et dessert notamment les jardins communaux.

Dans ce contexte, il est nécessaire d'établir une convention dite de « superposition d'ouvrages publics » entre l'Etat, propriétaire de la digue, le S.I.S.A.R.C, gestionnaire des digues pour le compte de l'Etat et la commune de Montmélian gestionnaire de la voirie. Cette convention vise à préciser le rôle de chacun dans la gestion ultérieure de la digue d'une part et de la voirie d'autre part. Une convention similaire a d'ores et déjà été passée en 2009 pour le tronçon de digue rive route sur la commune de Porte de Savoie (anciennement Francin) situé dans le prolongement immédiat.

Philippe GUIRAND indique avoir connaissance de ce type de convention mise en place avec la Commune de Francin.

Il est précisé qu'il s'agit de réaliser le même type de convention avec la Commune de Montmélian.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe de la convention de superposition de domaine public à intervenir entre l'Etat, le S.I.S.A.R.C et la commune de Montmélian dont le projet est joint en annexe ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à mettre au point la version finale de cette convention et à la signer ;*
- *demande à M. le Président d'informer le Conseil Syndical des éventuelles adaptations mineures intervenues sur le projet de convention.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

11. DECONSTRUCTION DE L'HABITATION RIVERAINE DU TORRENT DE LA COMBAZ SUR LA COMMUNE DE NOTRE DAME DES MILLIERES

Rapporteur : M. le Président

Par délibérations en date du 9 octobre 2019 et du 19 février 2020, le Conseil Syndical approuvait le principe d'une opération visant à :

- acquérir des parcelles situées en bordure du torrent de la Combaz « en amont du moulin », sur la Commune de Notre Dame des Millières et comprenant une habitation ;
- déconstruire ladite habitation ainsi que le pont permettant son accès depuis la voie communale ;
- et procéder à la réfection de la berge et de la digue au droit de ce pont.

Cette opération est effectivement inscrite au budget 2021 et les subventions de l'Etat sont actuellement en place.

La signature de l'acte d'achat de la maison est intervenue le 23 mars 2021 et il est désormais possible d'engager les travaux de démolition de l'habitation d'une part, puis de déconstruction du pont et de réfection de la berge et de la digue du torrent au droit de celui-ci.

Ce projet est mené conjointement avec la commune de Notre Dame des Millières, celle-ci prenant notamment en charge la réalisation d'un chemin d'accès aux terrains riverains en remplacement de l'accès actuel desservis par le pont à déconstruire.

De fait, une concertation avec la commune est envisagée afin d'examiner les modalités dans lesquelles celle-ci pourrait récupérer les gravats issus de la démolition de l'habitation afin de réaliser le nouveau chemin d'accès au site.

Cette opération est subventionnée par l'Etat à hauteur de 50%, le reste étant financé par la Communauté d'Agglomération Arlysière.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du lancement de la consultation sous la forme de marché à procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'habitation d'une part, et de déconstruction du pont avec réfection de la berge et de la digue du cours d'eau d'autre part ;***
- ***approuve le principe du lancement des consultations sous la forme de marché à procédure adaptée pour les marchés de travaux correspondants ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à mettre au point et signer la convention à intervenir avec la commune de Notre Dame des Millières afin de préciser les conditions de mise à disposition de la commune de Notre Dame des Millières des gravats issus de la démolition de l'habitation.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

12. MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS D'ALERTE SUR LE SYSTEME DE PROTECTION DE LA ZONE D'ACTIVITES TETRAPOLE - COMMUNES DE TOURNON ET FRONTENEX

Rapporteur : M. le Président

La mise en place d'un dispositif d'alerte et d'alarme sur le système de protection de la zone d'activités de Tétrapole est inscrite au budget 2021.

Ces dispositifs sont indispensables pour fiabiliser le fonctionnement des ouvrages de protection et les enjeux associés sont très importants.

Le budget de l'opération est de 40 000 € HT. Dans le cadre du PAPI n° 2 de la Combe de Savoie, une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat à un taux de 50 %.

Cette opération prévoit notamment la mise en place d'un capteur permettant la mesure en continu du débit du torrent qui pourrait être installé au droit du pont de la route départementale n° 201. Une convention devrait alors être passée à cet effet avec le Département de la Savoie.

Il est précisé que l'idée est d'améliorer le système actuel, au vu des enjeux sur la zone. Ce dispositif est attendu par les Communes ainsi que par le SISARC.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du lancement de la consultation sous la forme de marché à procédure adaptée pour la mise en place des dispositifs d'alarme et d'alerte à mettre en place sur le système de protection de la zone d'activité de Tétrapole ;***
- ***sollicite pour cette opération une subvention de l'Etat au taux de 50 % sur la base d'une dépense subventionnable de 40 k€ HT ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à mettre au point et à signer la convention requise avec le Département de la Savoie pour l'implantation de la sonde de mesure des débits du torrent.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

13. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU PAPI N° 2 DE LA COMBE DE SAVOIE – SECURISATION DE LA DIGUE RIVE GAUCHE DE L'ISERE AU DROIT DE LA GRAVIERE DE GILLY-SUR-ISERE

Rapporteur : M. le Président

L'opération de sécurisation de la digue en rive gauche de l'Isère au droit de la gravière de Gilly-sur-Isère est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Cette opération doit débiter en 2021 avec le lancement de la maîtrise d'œuvre et la réalisation d'investigations préliminaires (prospections géotechniques, levés topographiques etc.).

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Il est nécessaire de solliciter une première tranche de participation auprès de l'Etat sur la base d'un montant prévisionnel initial de 300 000 € HT.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Auguste PICOLLET s'interroge sur une éventuelle participation financière de l'exploitant de la gravière.

M. le Président indique que lors de réunions avec les services de l'Etat, ces derniers ont indiqué que le carrier n'avait pas à intervenir financièrement.

M. le Président indique que cette sécurisation est indispensable pour le développement économique à venir sur ce secteur.

Il est rappelé que cette délibération porte sur la 1^{ère} tranche financière fixée à 300 000 € ; un complément sera à venir.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier ;***
- ***approuve la demande de participation de 300 000 €HT à intervenir auprès de l'Etat pour cette opération (1^{ère} tranche financière) ;***
- ***autorise M. le Président à solliciter cette participation et à signer tout acte afférent au suivi de ces dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

14. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU PAPI N° 2 DE LA COMBE DE SAVOIE – ETUDES SUR LE TORRENT DE FONTAINE CLAIRE ET LA BIALE DE GRIGNON

Rapporteur : M. le Président

Les opérations d'aménagement du torrent de Fontaine Claire sur la Commune de Notre-Dame-des-Millières et de protection contre la Biale de Grignon sont inscrites à l'axe 6 du PAPI 2.

Ces deux opérations doivent débiter en 2021 avec le lancement des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation d'investigations préliminaires (prospections géotechniques, levés topographiques etc.).

Il est nécessaire de procéder à la dévolution des marchés de maîtrise d'œuvre pour ces opérations selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Il est nécessaire de solliciter une première tranche de subvention de l'Etat au taux de 50 % sur la base d'une dépense prévisionnelle initiale de 150 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les marchés correspondant avec les prestataires retenus par la CAO à venir ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier ;*
- *approuve la demande de subvention auprès de l'Etat sur la base d'un taux de 50 % et d'une dépense subventionnable de 150 000 € HT (1^{ère} tranche financière) ;*
- *autorise M. le Président à solliciter ces participations et à signer tout acte afférent au suivi de ces dossiers.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

15. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DIGUE EN RIVE DROITE DE L'ISERE DANS LA COURBE DE MONTAILLEUR & RESTAURATION DU LIT AU DROIT DES ATTERRISEMENTS AM14 ET AM17

Rapporteur : M. le Président

L'opération de réfection de la digue en rive droite de l'Isère dans la courbe de Montailleur est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 16 décembre 2021, le marché 2021-SIS-004 – « Maîtrise d'œuvre relative aux *travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Montailleur & Restauration du lit au droit des atterrissements Am14 et Am17* » - a été confié au Bureau d'études Hydrétudes (mandataire) domicilié à Ste Hélène du Lac (73800), le 16 mars 2021.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Les travaux débuteront en septembre 2021.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;***
- ***donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Montailleux & Restauration du lit au droit des atterrissements Am14 et Am17 » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

16. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE SECURISATION DE LA DIGUE EN RIVE GAUCHE DE L'ARC SUR LES COMMUNES DE BOURGNEUF ET CHAMOUSSET

Rapporteur : M. le Président

L'opération de sécurisation de la digue en rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et de Chamousset est inscrite à l'axe 7 du PAPI 2 et donc financée à 100 % par l'Etat.

La maîtrise d'œuvre de l'opération relative aux travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les communes de Bourgneuf et Chamousset est confiée à l'entreprise LOMBARDI (69425 LYON).

Les stocks de matériaux nécessaires à ce chantier d'épaississement de la digue de l'Arc sont maintenant complets et approvisionnés à proximité du site. Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

A la question d'Olivier THEVENET, il est précisé que le chantier se déroulera côté plaine et qu'il n'impactera pas la circulation sur la route RD 1006.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;*
- *donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc sur les Communes de Bourgneuf et Chamousset » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

17. ATTRIBUTION DU MARCHÉ ACCORD CADRE POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES GEOTECHNIQUES ET GEOPHYSIQUES

Rapporteur : M. le Président

Les études et travaux sur les cours d'eau de la Combe de Savoie nécessitent souvent la réalisation d'investigations géotechniques et géophysiques afin de connaître la nature des terrains et de dimensionner les aménagements.

En juin 2017, le SISARC a signé un accord cadre à bon de commande avec la société Hydrogéotechnique SUD EST pour la réalisation de ces prestations. Ce marché était renouvelable 3 fois, soit une durée totale de validité de 4 ans, qui arrive donc à échéance en juin 2021.

Il est nécessaire d'attribuer un nouveau marché pour la réalisation des prospections géotechniques et géophysiques.

Une consultation selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen est nécessaire pour la dévolution de ce marché.

Il est précisé qu'il s'agit du renouvellement d'un marché déjà existant. Les investigations géotechniques et géophysiques sont essentielles pour le dimensionnement des ouvrages de protections contre les inondations.

Lorsque les investigations sont faites sur les digues, elles sont financées à 100% par l'Etat. Des investigations peuvent également être réalisées en dehors des digues, dans le cadre des chantiers conduits sur les affluents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- *approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution d'un marché accord cadre à bon de commande ;*
- *donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « acquisition de données géotechniques et géophysiques sur l'Isère et ses affluents en Combe de Savoie » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

18. RESTAURATION D'UNE ZONE HUMIDE DANS LE PLAN D'EAU DE MONTAILLEUR & IMMERSION DES SEDIMENTS DE L'ISERE

Rapporteur : M. le Président

Les sédiments limoneux extraits du lit de l'Isère dans le cadre du chantier de restauration peuvent utilement être immergés dans les anciennes gravières afin de renaturer celles-ci.

Dans cette perspective, des échanges ont eu lieu avec la Commune de Montailleur afin d'élaborer un projet commun. De fait, une convention avec la Commune est envisagée afin de définir les modalités dans lesquelles l'opération pourrait être conduite.

*A la question de **Philippe GUIRAND**, il est précisé que les négociations avec la DDT et la Commune de Montailleur sont en cours.*

Il semblerait que la DDT et la Commune formulent des accords favorables, cependant les modalités précises dans lesquelles cette opération pourrait avoir lieux restent à établir. Elles feront l'objet d'une d'une convention avec la Commune.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le principe d'une convention à intervenir entre le S.I.S.A.R.C et la Commune de Montailleur ;**
- **autorise M. le Président à mettre au point cette convention, la signer et en suivre l'exécution ;**
- **d'une manière générale, autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

19. DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES DIGUES DE L'ISERE

Rapporteur : M. le Président

Le S.I.S.A.R.C met en œuvre depuis 2008 un plan pluriannuel de restauration des digues de l'Isère et de l'Arc. Celui-ci fait l'objet d'une convention de partenariat financier avec AREA, en vue d'une participation de cette société à hauteur de 20 % du coût des travaux. Celle-ci arrive à échéance en juillet 2021.

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis de valider le montant de la dernière tranche de travaux de ce plan à réaliser sur le budget 2021, à savoir 360 k€ HT, celui-ci étant calculé afin de solder la totalité de l'engagement financier initial d'AREA.

Il est donc proposé au Conseil Syndical de solliciter les aides et les subventions correspondantes.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **approuve le principe d'une dernière tranche de travaux du plan pluriannuel de restauration des digues (2008 /2021) pour un montant de 360 k€ HT ;**
- **sollicite les subventions afférentes de la part de l'Etat (40 %) ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette participation et à signer tout acte afférent au suivi de ce dossier.**

Délibération transmise au représentant de l'Etat le 3 mai 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

20. POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS EN COURS

Rapporteur : M. le Président

Un point sur les autres dossiers en cours est fait en séance.

- **Opération Restauration du torrent de la Combaz**
 - Dernières plantations (fin mars)
 - Chantier achevé
 - Clôture des opérations financières
 - Pour rappel : Acquisitions des terrains avec EPFL
 - Restitution des terrains (hors cours d'eau) avec l'achèvement du chantier

- **Opération Restauration du Bondeloge**
 - Délibération du 3 février 2021
 - Accord pour recalage de la feuille de route
 - Lancement de la procédure de DUP
 - Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre Hydretudes avec avenant de recadrage (calendrier, incidence financière minimale)
 - Consultation du Bureau FCA pour montage du dossier d'enquête parcellaire
 - Courrier à la DDT pour recadrage procédure environnementale
 - Echanges avec l'Agence de l'Eau concernant le solde de la subvention
 - Nouvelle demande de subvention à venir

- **Chantier de réparation de la digue de l'Isère rive droite sur la Commune de Cruet**
 - Achèvement du chantier le 31 mars dernier
 - Projet de DGD en cours
 - Pas de rémunération complémentaire à envisager du côté du SISARC

- **Travaux de pérennisation de la restauration du lit de l'Isère**
 - Etape 1 : Arasement des atterrissements végétalisés
 - Etape 2 : pérennisation du lit restauré
 - Levier hydraulique (EDF)
 - Levier mécanique
 - Avril 2021 : Travaux sur 4 bancs (90 000 m³)
 - Maîtrise d'œuvre : SISARC
 - Marché attribué à : NGE-GUINTOLI – 117 500 €HT
 - Période de préparation achevée
 - Démarrage des travaux le 29 mars
 - Déboisement terminé, début de l'arasement des bancs le 6 avril
 - Durée du chantier : 1 mois

- **Confortement du seuil du Moratier**
 - Budget de l'opération (chantier + MOE à 6 510 € HT) : 60 000 € HT
 - Estimation des travaux par MOE : 28 065 € HT
 - Attribution du marché de travaux : FAMY
 - Montant du marché : 24 889 € HT
 - Notification : 4 mars 2021
 - Réunion de démarrage de la période de préparation du chantier : 8 mars 2021

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

- Démarrage des travaux : 8 avril 2021
- Durée des travaux : 2 mois
- **Restauration du lit de l'Isère – Phase 3 & 4**
 - Consultation MOE lancée le 24 mars 2021
 - Budget travaux : 2 000 000 € HT
 - Procédure appel d'offre ouvert
 - Remise des offres le 26 avril 2021
 - CAO le 30 avril 2021
- **Réfection des ouvrages traversants RD1 & Saint Vital**
 - Consultation lancée le 24 mars 2021
 - Estimation budget travaux : 200 000 € HT
 - Maître d'œuvre : RTM Savoie
 - Remise des offres le 14 avril 2021
 - Durée des travaux : 4 semaines
 - Travaux lancés en mi-mai/ attribués dans le cadre des délégations du Président
 - Financement de Etat et AREA
- **Mesures conservatoires pour la sécurisation des digues de l'Isère en Combe de Savoie**
 - 8 tronçons – divisés en 2 lots
 - Consultation lancée le 7 avril 2021
 - Estimation budget travaux : 220 000 € HT ($\approx$ 400 ml)
 - Maître d'œuvre : Service technique du SISARC
 - Remise des offres le 28 avril 2021
 - Durée des travaux : 1,5 mois
- **Travaux d'abattage de bois sur les digues de l'Isère**
 - Travaux d'abattage de bois sur 4 tronçons de digue le long des routes départementales
 - RD1090 (Tournon, Aiton et Chamousset)
 - RD 1006 (Chamousset)
 - RD 923 (Sainte Hélène du Lac)
 - Maîtrise d'œuvre : SISARC
 - Marché attribué à : ALPES DEBARDAGE – 29 882 € HT
 - Démarrage des travaux : 15 février 2021
 - Déboisement terminé : 10 mars 2021
 - Broyage des bois et évacuation en cours
 - Dernier tronçon du gros entretien
- Discussions engagées avec le SYMBHI
 - Une double frontière entre 73 et 38 entre le SISARC et le SYMBHI
 - En rive droite : le Glandon et le Cernon
 - En rive gauche : le Bens et le Bréda
 - 2 sujets :
 - Organisation entre le SYMBHI et le SISARC pour la gestion des cours d'eau limitrophes
 - Information du SISARC sur l'engagement par le SYMBHI d'un PAPI d'intention pour les affluents de l'Isère en Grésivaudan (études engagées sur le Bréda en 2020)

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Questions diverses et orales

L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h20.

A Albertville, le 14 avril 2021

François RIEU
Président du SISARC

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie



Affiché du 14 avril 2021 au 14 mai 2021 au siège du SISARC

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr